

ronto, on leur donne des billets de repas et de lit. S'ils vont à l'est de cette ville, ils ne reçoivent pas ces billets. Lorsque des soldats de l'armée voyagent où que ce soit au Canada, ils doivent se contenter d'une voiture de deuxième classe, n'ont droit qu'à un sandwich et doivent s'acheter eux-mêmes une bouteille de Coca-Cola ou autre boisson gazeuse pour mieux l'avaler. Les matelots et gradés de la marine sont dans la même situation. On ne fournit les lits ni aux uns ni aux autres. Il y a manifestement inégalité de traitement entre les membres de l'aviation et ceux de l'armée et de la marine, et entre les aviateurs qui voyagent à l'ouest de Toronto et ceux qui voyagent à l'est de cette ville. Ma plainte s'adresse directement au ministre de l'Air, et pour l'heure je ne la formule pas au ministre de la Défense nationale. La question mérite une complète investigation.

Hier j'ai abordé la question du transport gratuit en faveur des soldats qui obtiennent un congé après six mois de service ou avant de s'embarquer pour outre-mer. Si le soldat se trouve dans un camp situé au centre du Canada lorsqu'il obtient son congé de départ pour outre-mer, il lui faut règle générale faire de fortes dépenses pour se rendre chez lui. Tout dernièrement, en me rendant à Montréal, j'ai rencontré sur le train un groupe de militaires qui se rendaient du camp de Petawawa à Sydney (N.-E.), en congé de départ pour outre-mer.

L'hon. M. RALSTON: Des soldats de l'artillerie?

M. GILLIS: Oui. Quand leur congé leur a été signifié, ils se trouvaient sans ressources, et des camarades du camp s'étaient cotisés pour payer leur passage. Une affiche clouée à l'extrémité de leur siège portait ces mots: "Prière d'aider cinq soldats qui ont faim."

L'hon. M. RALSTON: Ce n'était pas un train spécial.

M. GILLIS: Non, ils comptaient sur la générosité des autres pour se procurer des repas au cours du voyage. Un pareil état de choses n'est pas satisfaisant pour un homme qui s'est enrôlé comme volontaire et doit aller recevoir son instruction dans un endroit quelconque au gré des autorités militaires. Lors de son congé de départ, un homme ne devrait pas avoir à voyager dans ces conditions pour visiter sa famille, peut-être pour la dernière fois. On aurait dû longtemps à l'avance lui assurer des moyens gratuits de transport. La plupart des jeunes gens de l'armée délèguent la majeure partie de leur solde, et les quelques dollars qui leur restent suffisent à peine à l'achat d'articles de toilette et d'autres petits articles de nécessité courante.

[M. Gillis.]

Je demande au ministre d'examiner cette injustice que semblent comporter les règlements actuels. Je le répète, il en est de même dans l'aviation. Si un jeune homme enrôlé dans l'ouest du Canada est versé au dépôt d'effectifs de Toronto, on lui donne ses repas et un lit, mais on n'en use pas ainsi avec celui d'Halifax. Je sais que des jeunes hommes ont dû rester debout pendant tout le trajet d'Halifax à Montréal, sans repas, et il leur fut même impossible d'obtenir des sièges de Montréal à Toronto; il leur fallut rester encore debout.

M. GRAYDON: Presque depuis le début de la guerre, le ministre s'en souvient, plusieurs membres de ce groupe ont réclamé le transport gratuit pour les membres de nos forces armées. Le point soulevé par l'honorable député de Cap-Breton-Sud mérite une attention sérieuse de la part du ministre de la Défense nationale et des deux autres ministres de la défense. Plusieurs de ces hommes reçoivent l'instruction militaire à des milliers de milles de leurs foyers. Il n'en était pas ainsi dans la dernière guerre. Je sais que presque tous les honorables membres de ce comité peuvent se rappeler les cas de jeunes gens de leurs circonscriptions, qui sont postés à l'autre extrémité du Canada et qui ne sont pas allés chez eux depuis un certain temps.

Lorsqu'ils ont des congés, ils constatent dans la plupart des cas qu'ils n'ont pas réussi à économiser une somme suffisante pour payer leurs frais de transport. Il y a quantité de choses à payer avec une solde assez limitée. Je ne m'excuse pas d'insister sur la nécessité de transporter gratuitement les membres de nos forces armées. Le ministre devrait prendre une décision immédiate,—et j'espère qu'elle sera favorable,—pour ce qui est du transport gratuit en ces deux occasions, c'est-à-dire lors du congé de service et du congé avant le départ.

J'irai peut-être même un peu plus loin que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud ne l'a fait. Cette question des congés du soldat se rattache à son service. On ne saurait dire qu'il a le choix dans ces deux cas. Il peut jouir d'une certaine discrétion dans le cas des congés de fin de semaine, mais il n'en est pas ainsi lorsqu'il s'agit du congé de service ou du congé de départ. Je prierais le ministre d'envisager cette question autrement qu'il ne l'a fait en des occasions antérieures lors de l'étude de bills de crédits de guerre en comité. La situation est grave et le ministre devrait nous indiquer quelle est la ligne de conduite du Gouvernement à ce sujet. S'il y a une partie de notre population qui devrait jouir, non pas simplement de concessions, mais d'un traitement d'égalité,